

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Christian FIRMIN, procuration donnée à Monsieur Jean-Paul PETIT, Monsieur William JACOB, procuration donnée à Monsieur Bernard VERGRIETE et Messieurs Laurent BOISSADY et David GUILLEZ, excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Délibérations :

- **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Val de Noye.**

Madame le Maire introduit la séance en rappelant les éléments de contexte d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le débat sur le PADD constitue une étape importante de la construction de notre document d'urbanisme et doit permettre de renforcer les échanges et ainsi alimenter les travaux et réflexions en cours. Les objectifs du débat sont les suivants :

- S'assurer que les perspectives d'aménagement et de développement du Val de Noye, telles qu'elles y sont décrites, reflètent bien une vision partagée de son avenir ;
- Recueillir les avis, observations, amendements, etc. susceptibles de l'enrichir ;
- Enfin, contribuer à une prise de conscience collective quant à la nécessité de disposer rapidement d'un document d'urbanisme applicable aux 26 communes du Val de Noye.

Pour rappel, le PADD du Val de Noye est structuré en 3 grandes parties : les ambitions pour 2030, les grands principes du parti d'aménagement et enfin les orientations, déclinées selon 3 axes :

AXE 1 : S'APPUYER SUR LE SOCLE PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTAL ET BONIFIER LE CADRE DE VIE

AXE 2 : CONFORTER LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

AXE 3 : FACILITER LE QUOTIDIEN DES USAGERS ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Madame le Maire présente les orientations générales sur lesquelles les conseillers sont invités à débattre.

Ceci étant exposé, il est demandé aux conseillers de bien vouloir apporter leur avis sur les éléments présentés.

Recueil des observations :

Globalement :

Le PADD demande à être décliné de façon plus concrète : certaines orientations demanderaient à être chiffrées pour être plus crédibles (fréquentation des gares, localisation du covoiturage par ex)

La rédaction et le vocabulaire employés ne sont pas toujours compris, ex : « une organisation multipolaire »..... Le niveau de langage utilisé met mal à l'aise et rend la lecture inaccessible pour beaucoup.

La préservation du foncier est bien comprise. La moyenne de 600 m² par terrain laisse toutefois perplexe et l'idée de petits ensembles collectifs n'est pas encore bien partagée la ville à la campagne ?

Beaucoup de réserves sur la pérennité de petits commerces même ambulants sans aide financière de la collectivité. Y-a-t-il une demande, un réel besoin ou est-ce uniquement une projection idéalisée de la vie à la campagne ?

Réflexions sur les pôles :

L'intérêt d'une polarisation ne paraît pas judicieux à la veille de la nouvelle organisation intercommunale à venir (loi NOTRÉ). Est-ce bien partagé ?

Protection et mise en valeur des espaces naturels, du patrimoine et du paysage :

Prudence à propos de cônes de vue, une limitation de la hauteur des constructions serait peut être suffisante sur certains secteurs.

Sur notre territoire :

Le lycée agricole du Paraquet n'est pas assez pris en compte :

La position du Lycée quant au développement du commerce de proximité, de la vente de produits locaux pourrait se développer avec des services de proximité : poste, ?

Le document ne laisse pas suffisamment présager de la portée du schéma des eaux pluviales. Il y a une attente de solutions sur les risques d'inondation.

Politique de l'habitat :

Les conseillers demandent que nous puissions aussi avoir un habitat ou une résidence pour les personnes âgées.

La proposition de construire 29 logements d'ici 2030 convient. Elle nous semble suffisante par rapport à notre vision de l'avenir de Cottenchy.

Lecture des remarques de M. VERGRIETE :

- ✓ Beaucoup de propositions, mais aussi beaucoup d'évidences. Aucun chiffrage. Avoir des projets mais l'avenir économique incertain risque de mettre en danger bon nombre de ces projets.
- ✓ Valorisation du Pôle Dommartin : La gare SNCF est présentée comme un atout majeur. Quels sont les objectifs de la SNCF qui à ce jour supprime des trains, ne respecte pas les horaires. De telles conditions renvoient rapidement chacun vers l'automobile. Connaît-on le nombre de voyageurs qui transit régulièrement par cette gare ? Combien d'abonnements ? Ces chiffres sont-ils en hausse ou en baisse. Sans changement radical du transport ferroviaire, la gare de Dommartin deviendra une coquille vide comme celle de Boves. Combien de personne se rendent à Amiens quotidiennement pour leur travail ou leurs études ?
- ✓ Les transports routiers : Aux heures de pointe les accès vers Amiens sont saturés. On voit bien l'importance de ce mode de transport. Faut-il améliorer le réseau routier. Actuellement on assiste dans les communes à la mise en place de contraintes supplémentaires à la circulation. Tous les usagers souhaitent pouvoir se rendre facilement à Amiens, mais les habitants voudraient bien qu'il n'y ait pas de circulation dans leur village.
- ✓ Préserver les sentiers et les rendre attractifs : C'est une bonne idée. Cela peut favoriser le tourisme et les pratiques sportives comme la marche, la course à pied, le VTT, l'équitation. Mais cette idée peut se heurter aux souhaits des agriculteurs qui veulent des chemins roulants, sans obstacles et toujours plus large pour répondre au gigantisme des machines agricoles. En ce domaine il y a conflit d'intérêt. Qui va gérer ce conflit et comment faire respecter les choix.
- ✓ Risque d'inondation : Le bas du village, curieusement nommé rue d'en haut, en cas de fortes pluies pendant un long moment risque l'inondation. Comment capter plus d'eau en amont ?
- ✓ Développer le commerce de proximité : Sans une aide sous forme de subvention de tels projets ne sont pas viables économiquement actuellement. Serait-on prêt à payer ?
- ✓ Peu de chose dans le document sur des synergies communes avec le Paraquet.
- ✓ Prévoir 13 habitations nouvelles ? Est-ce réalisable ?

Le Maire, M.C MAILLART